



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 25094

## Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant aux déclarations de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité s'étonne auprès d'elle de l'annonce implicite du report, au second semestre de l'année 1999, des premières décisions. Il lui rappelle qu'elle avait déjà déclaré le 25 novembre 1997 (le Monde du 28 novembre 1997) que « l'année 1998 serait une année où nous allons réfléchir et proposer des éléments sur la retraite ». Près de deux années après la constitution de son gouvernement, il ne peut donc que s'étonner des déclarations successives qui ne règlent pas, tant s'en faut, le vrai problème social de l'avenir des régimes de retraite.

## Texte de la réponse

Notre système de retraite par répartition constitue un acquis collectif qui doit être préservé au profit des générations futures. C'est en effet un système d'assurance et de solidarité qui a permis une profonde amélioration du niveau de vie des Français les plus âgés. Pérenniser et consolider ce système de retraite solidaire constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, d'autant plus qu'il va être confronté à un choc démographique majeur à partir de 2005. Le Premier ministre a demandé au commissariat général du plan de mener une analyse d'ensemble des régimes de retraite. Ces travaux devaient notamment évaluer l'ensemble des enjeux pesant sur les comptes des régimes à la lumière de l'évolution des ratios démographiques à moyen et à long termes. Cette analyse s'est déroulée dans la plus grande transparence et a donné lieu à une large concertation avec les partenaires sociaux. Le rapport du commissariat général du plan présente, comme le Premier ministre le lui avait demandé, un diagnostic complet de la situation de nos régimes de retraite. Il montre clairement que notre système de retraite par répartition a atteint son objectif : le niveau de vie des retraités est désormais comparable à celui des actifs. Il met cependant en évidence la situation financière difficile dans laquelle nos régimes de retraite vont se trouver à compter de 2005-2010, à cause du choc démographique, des adaptations sont donc nécessaires pour assurer la pérennité de nos régimes par répartition. Afin de déterminer les pistes de réforme, une concertation a été engagée cet été avec les partenaires sociaux. Cette phase de consultation se poursuit actuellement. Le Premier ministre définira prochainement les orientations générales qui présideront à l'adaptation de nos régimes de retraite. Il ne peut être envisagé une évolution de nos régimes de retraite sans qu'aie été pris le temps nécessaire d'un dialogue approfondi. Le Gouvernement entend respecter la méthode qu'il a définie pour assurer la pérennité de nos régimes par répartition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25094

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 février 1999, page 714

**Réponse publiée le** : 14 février 2000, page 1028